

**L'honorable Donald Cameron:** Je regrette mais je ne suis pas prêt. Je le serais demain, mais non pas aujourd'hui.

**L'honorable M. Martin:** Honorables sénateurs, j'ai eu l'occasion durant le congé d'approfondir certains détails touchant le quatrième rapport du Comité spécial sur le Règlement du Sénat qui figure en appendice dans le compte rendu de nos délibérations du 28 novembre 1968 à partir de la page 652. Ce rapport est vraiment remarquable. C'est un document important et très progressiste, qui sous-entend un Sénat actif et utile.

Je constate que le rapport n'omet aucun aspect de notre travail et, si ses dispositions sont acceptées, il faudra de nombreuses initiatives pour y donner suite. Le document indique clairement que, vu le caractère général de notre travail, tant dans sa présentation et sa constitution actuelle que dans la forme qu'il prendra à l'avenir, il faudra donner suite à nos recommandations.

L'annexe au rapport revisant et mettant à jour le Règlement du Sénat—adopté unanimement par le Sénat—n'était pas en elle-même une réalisation de moindre importance. Je m'émerveille encore du zèle avec lequel le comité, sous la direction compétente de son président, le sénateur Molson—qui a été un chef de corvée aimable mais dévoué—a effectué la révision de notre Règlement.

J'ai eu l'occasion d'examiner les éditoriaux publiés dans les journaux au sujet du comité et de la teneur du rapport. J'ai reçu un nombre considérable de lettres des citoyens canadiens d'un bout à l'autre du pays au sujet du travail du comité—ils ne nous accordaient pas toujours l'estime qui, je crois, est redevable à notre fin et à notre valeur—mais c'est une bonne chose, car cela permet aux sénateurs actuels et à d'autres de songer à faire de cette Chambre un organe législatif et parlementaire de plus en plus efficace et utile.

J'ai acquis une grande expérience dans le domaine des comités parlementaires et je ne connais aucun autre comité qui ait travaillé plus fort ou ait eu un meilleur rendement que celui-ci. Je félicite tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette annexe.

Nous obtiendrons sous peu, dans une version bilingue, une édition statutaire révisée du Règlement du Sénat avec une table alphabétique générale. Ce travail important se poursuit actuellement, en vertu d'un ordre du Sénat, sous la direction du greffier du Sénat.

Dans son troisième rapport également adopté par le Sénat le comité a fait un apport important en améliorant, restructurant et en modernisant tous les comités du Sénat avec réalisme. Demain, nous allons commencer à mettre sur pied l'organisation nécessaire pour que ces comités fonctionnent; leurs bureaux de direction seront alors choisis. Personnellement, j'accorde la plus grande importance aux membres de ces bureaux. Sur leurs épaules reposera la responsabilité primordiale de donner le ton au travail du comité. Ils prendront ainsi les initiatives voulues, qui seront essentielles pour compléter le travail que nous faisons ici et pour montrer ce que nous pouvons faire dans le domaine de l'investigation et de l'enquête, et aussi pour nous permettre de nous acquitter de notre tâche en ce qui regarde les textes de loi émanant de notre assemblée ou de l'autre Chambre.

En ce qui concerne l'un de ces comités, le comité des affaires étrangères, je sais que des préparatifs considérables sont en cours touchant le travail dont le comité sera saisi, afin que ce dernier ait un programme de travail logique, soutenu et bien délimité d'avance.

Je formule l'espoir, comme membre du Sénat, qu'il en sera de même pour les autres comités.

Nous aurons quelques comités spéciaux. Le comité proposé par le sénateur Croll, et qui étudiera le problème global de la pauvreté, sera bientôt formé. Le comité spécial de la politique scientifique est très engagé dans sa tâche. Voilà des aspects très importants de la tâche du Sénat.

Les comités permanents feront un travail important, et qui sera, je l'espère, réparti équitablement. Il est certain que nous ne maintiendrons pas les comités qui ne se réunissent plus. Le comité du règlement du Sénat, que dirigeait le sénateur Molson, nous a recommandé l'abolition des comités qui ne se sont pas réunis depuis quelques années. Les comités qui ont été formés seront fonctionnels et on leur confiera, je l'espère, un travail considérable sans tarder.

Le nouveau comité des affaires juridiques et constitutionnelles est maintenant formé. Le champ est libre pour qu'on agisse au fur et à mesure que les propositions d'ordre juridique et constitutionnel nous seront inéluctablement soumises.

J'entretiens beaucoup d'espoir pour tous ces comités, y compris le comité des affaires étrangères. J'entretiens de grands espoirs pour le travail que peut accomplir le comité